



BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

Le mot du Maire

Les Taux d'imposition (TH, TFB, TFNB) au profit de la commune n'ont pas changé. La variation que vous constaterez sur les taux de la TH (Taxe Habitation) et sur la TFNB (Taxe Foncier Non Bâti) résulte de la loi de finances de 2010.
« Conformément à la loi, les taux recalculés prennent en compte le transfert de la fiscalité départementale, régionale, et une part des frais de gestion auparavant perçus par l'état »
La commune reversant les parts respectives au département et à la région n'en tirera donc aucun profit supplémentaire. Seule la variation de la base d'imposition fera fluctuer le montant d'imposition.
Nous restons à votre disposition, le conseil municipal, la secrétaire de mairie et moi pour toute explication complémentaire.
Gérard DUFOUR

Compte rendu du Conseil Municipal du 19 Avril 2011

Vote du Compte Administratif et du Compte de gestion 2010

Le conseil à sa majorité, juge le compte administratif, conforme au compte de gestion.

Il se décompose ainsi pour ses grandes lignes :

Section de fonctionnement

Dépenses :	195 601,08 €
Recettes :	249 061,13 €
Résultat positif :	54 460,05 €

Section Investissement

Dépenses :	44 917,90 €
Recettes :	61 429,91 €
Résultat positif :	16 512,01 €



Affectation au compte 1068 : 40 012,07 €

Excédent global : 171 253,13 €

Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2011

Les taux restent inchangés...Le Conseil en a décidé à sa majorité.



Taxe d'Habitation :	10,10 %
Taxe Foncière Bâti :	10,36 %
Taxe Foncière Non Bâti :	26,85 %
CFE (Fait partie de la CET et appelée Cotisation Foncière des Entreprises) :	18,08 %

Pour rappels les parts Département et Région sont les suivantes

TH : 20,06 % - TF Bâti : 10,36 % - TF non bâti 28,15 % - CFE 18,08 %

Pour info la CCALM proposera au prochain Conseil communautaire une augmentation de ses taxes de 3%.

Budget Prévisionnel 2011

Les principales lignes du budget ont été analysées.

Le conseil a décidé d'approuver à sa majorité le BP suivant :



(Pour rappel, un BP, doit être équilibré)

Dépense et Recette de fonctionnement : 325 819 €

Dépense et Recette Investissement : 132 402 €

Plus de détails sur les investissements dans les prochains bulletins.

Vie de la Commune

Travaux de voirie dans la commune

Par délibération, le conseil décide d'adopter les différents devis d'entretien de voirie.

- Bas de la rue des Preux : 3290 € HT
- Rue des Prêtes : 6309 € HT
- Réfection du trottoir devant chez Lyovel : 3802,50 € HT
- Réfection partielle du chemin du tour de ville : 6760 € HT
- Rue de l'hirondelle (délibéré lors du dernier conseil)

Les travaux seront réalisés par l'entreprise COLAS prestataire désignée par la CCALM.

Réfection préau de l'école :

Un devis de 1769,22 € a été voté concernant la réparation des gouttières du bâtiment.

Ces travaux seront réalisés lors des prochaines grandes vacances scolaires, par FD Couverture.

Le cimetière



La clôture est maintenant posée.

L'extension est donc réalisée.

Une réunion de commission va se réunir afin d'établir notamment la procédure de réservation, d'étudier aménagement du talus, etc....

Quant au columbarium, procédure

oblige, ce sera pour 2013 !

Recensement des enfants né en 1995.

Avez-vous pensé à recenser votre enfant en Mairie, s'il est né cette année là ?

Nouveaux arrivants dans la commune

Si vous êtes arrivés dernièrement dans la commune, n'oubliez pas de venir en mairie, pour y inscrire vos enfants (surtout ceux nés en 2008 pour l'école) ainsi que les personnes majeures sur la liste électorale.

Rappel :



Il arrive fréquemment que des motos ou des quads traversent les champs... Les propriétaires des terrains tiennent à rappeler que c'est du domaine privé et que des fauteurs de trouble risquent d'être poursuivis en justice...

Contournement de Domart...ça avance, doucement, mais sûrement !

L'expert hydro géologue ayant donné son feu vert, le dossier a été transmis au Conseil général pour le début de l'étude technique.

« Les premiers coups de pioche » devraient se dérouler au début de l'année 2013 !

D'ici là, nous vous tiendrons bien évidemment informés !

Enlèvement du tas de craie



A sa majorité le Conseil a décidé de mettre à disposition d'un agriculteur de la commune cet énorme tas qui n'a à ce jour que des inconvénients (pollution visuelle, et danger représenté pour les enfants qui s'aventurent dans le secteur).

L'ensemble sera gracieusement enlevé et utilisé à très bon escient, nous n'en doutons pas.

Vivre ensemble... tel est le slogan pour lequel vous nous avez élus... Et nous le respectons !

Le PLU de la commune

La procédure suit son cours... La consultation pour le PLU est lancée.

Les bureaux d'études ont jusqu'au 19 mai 16 h pour envoyer leurs offres.

Manifestations à venir pour le mois de Mai.2011



- Concours de pêche à la truite dimanche 1er mai à 8h00 à l'étang communal par Chés pêcheux d'Zentailles,

- Cérémonie commémorative du 8 mai par la commune suivie d'un vin d'honneur,

- Fête communale les 28, 29 et 30 mai avec réderie le dimanche 29 mai par le Comité Des Fêtes et la société de chasse les Ulysses

Infos CCALM : Concours photos

La CCALM organise un concours photo gratuit. 3 catégories : Portraits, paysages, faune et flore.

Envoyez vos clichés jusqu'au 31 mai 2011 à cette adresse communication@ccalm.fr ou au 144 rue du Cardinal Mercier 80 110 Moreuil. Consultez le règlement du concours sur le www.ccalm.fr

Des chèques cadeaux sont à gagner.

Commune de Domart sur la Luce : <http://mairie.pagespro-orange.fr/mairie.domart-sur-la-luce>

Adresse courriel : mairie.domart-sur-la-luce@wanadoo.fr Téléphone : 03 22 42 20 03 Fax : 03 22 42 25 81